

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016
COMPTE RENDU DE SEANCE

Le onze avril deux mil seize à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierrot BELLEGUIC:

Secrétaire de séance :Jean-François LE RAY

Délibération 2016-39 : Attribution de marchés pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique Anjela Duval

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la consultation pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique Anjela Duval, un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 12 février 2016 et publié dans un journal d'annonces légales le 17 février 2016 avec une date limite de réception des offres au 09 mars 2016. Le dossier de consultation a été dématérialisé. 36 offres papier et 12 offres dématérialisées ont été déposées.

La commission d'appels d'offres, réunie à titre consultatif les 10 mars et 07 avril 2016, propose au conseil municipal, au vu de l'analyse des offres et au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (50%), la valeur technique (40%) et les délais d'exécution (10%), d'attribuer les lots aux entreprises mentionnées ci-après et en retenant les options suivantes :

- puits et tranchée d'infiltration rue de la résistance pour un montant de 4 500€ HT (lot 1)
- revêtement mural en PVC pour un montant 2 450€ HT (lot 10)
- ravalement des façades de la maternelle et du primaire existantes pour un montant de 4 070€ HT (lot 10)
- double flux dans la salle de motricité pour un montant de 1 958,75€ (lot 12)

	Lot	Entreprises attributaires	Montant du marché	Options	Montant avec options
Lot 1	Terrassement, VRD, espaces verts	Eurovia	90 470,00 €	4 500,00 €	94 970,00 €
lot 2	Désamiantage, démolition et gros œuvre	La Carhaisienne de construction	135 000,00 €	-	135 000,00 €
Lot 3	mur à ossature bois, charpente et bardage	SARL NEZOU rénovation	87 421,04 €	-	87 421,04 €
Lot 4	couverture ardoise et zinc, bardage zinc	AS couverture	79 710,95 €	-	79 710,95 €
Lot 5	Menuiseries extérieures aluminium	Clairalu	72 500,00 €	-	72 500,00 €

Lot 6	Doublage- Cloisons-Faux plafonds	SARL Lapous	72 500,00 €	-	72 500,00 €
Lot 7	Menuiseries intérieures bois	Menuiseries de l'Aulne	19 677,27 €	-	19 677,27 €
Lot 8	Cloisons mobiles	SAS EOLE	11 920,00 €	-	11 920,00 €
Lot 9	Revêtements de sols-Faïence	Salaun	43 500,00 €		43 500,00 €
Lot 10	Peinture- Revêtements muraux	Disserbo et Fils	17 000,00 €	6 520,00 €	23 520,00 €
Lot 11	Électricité, photovoltaïque et GTC	Marcel GILO	141 500,00 €		141 500,00 €
Lot 12	Chauffage, VMC	SAS Le Bohec	76 541,25 €	1 958,75 €	78 500 ,00€
Lot 13	Plomberie sanitaire	SAS Le Bohec	19 000,00 €		19 000,00 €
Montant total HT			866 740,51 €	12 978,7 5 €	879 719,26€
Montant total TTC			1 040 088,61 €	15 574,5 0 €	1 055 663,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

-**DECIDE** d'attribuer les lots aux entreprises avec les options mentionnées ci dessus pour un montant total de 879 719,26€ HT

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation de ces marchés

Délibération 2016-40 : Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain (parcelle ZL 34)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir par voie de préemption l'immeuble situé 1 rue Sébastien Le Balp et cadastré ZL 34.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2010 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Kergloff,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 26 février 2016 , adressée par maître Philippe GUIVARC'H, notaire à Carhaix -Plouguer (Finistère) en vue de la cession d'un immeuble situé au 1 rue Sébastien Le Balp et cadastré ZL 34, d'une superficie totale de 5660 m2, moyennant le prix de 75 000 € +honoraires de négociation de 3622.04€ et frais d'acte de notaire

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 18 mars 2016,

Considérant que la commune de Kergloff souhaite maintenir son attractivité et favoriser le renouvellement de sa population par l'installation de jeunes ménages,

Considérant le souhait du conseil municipal d'acquérir des terrains à aménager à cette fin,

Considérant les orientations d'aménagement définies dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 mars 2010 visant à conforter et développer le centre bourg, soit en extension directe soit en densification des zones actuellement urbanisées,

Considérant la situation géographique de l'immeuble et son classement en zone 1 AUhb du Plan Local d'urbanisme,

Considérant que son acquisition permet la réalisation à court terme et après division foncière d'un lotissement communal de 5 à 7 lots à bâtir,

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : il est décidé d'acquérir par voie de préemption le bien situé au 1 rue Sébastien Le Balp cadastrée ZL 34, d'une superficie totale de 5660 m2 en vue de la création d'un lotissement.

Article 2 : l'acquisition se fera au prix de 75 000€+honoraires de négociation de 3622.04€ + frais d'acte de notaire, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

